

Navigation surveillée 2010



DATE NAV SURVEILLEE / /2010 au / /2010

	Basse saison: mars, avril, mai, juin, septembre, octobre, novembre	Haute saison : juillet, août
Navigation surveillée 4 heures	<input type="checkbox"/> 40 €x ... jours	<input type="checkbox"/> 50 €x ... jours
Navigation surveillée + location matériel 4 heures	<input type="checkbox"/> 85 €x ... jours	<input type="checkbox"/> 105 €x ... jours

Comment avez-vous connu l'école Noirmoutier Kite ?

- SHOP : INTERNET : OFFICE TOURISME :
 AMIS : AUTRES :

Nom :	Kitesurf (niveau)
Prénom :	
Adresse :	
Code postal :	Autres renseignements
Ville :	Date de naissance : ____ / ____ / ____
Portable :	Taille
Email : @	Poids
	Profession

Quel est votre objectif durant ce stage ?

Participation :

- Savoir nager la distance de 50 m.
- Certificat médical d'aptitude à la pratique du kite surf (obligatoire) délivré par un médecin généraliste.
- Etre licencié F.F.V.L., 39 euros (cotisation annuelle perso) ou 25 euros (cotisation annuelle école) à prendre sur place ou sur le site internet www.noirmoutierkite.com.

Age minimum : 16 ans

Suivant gabarit physique, poids minimum 40 kg.
 Moins de 18 ans non accompagné (accord parental écrit obligatoire).
 Je soussigné
 autorise
 du ____ / ____ /2009 au ____ / ____ /2009
 à participer a une navigation surveillé au Noirmoutier Kite.
 Date
 Signature «lu et Approuvé ».

Annulation :

De votre part : Plus de 30 jours avant le stage, la totalité de vos arrhes vous sera restitué. Entre 15 et 30 jours avant le stage : 50% du montant des arrhes vous sera restitué. Moins de 15 jours avant le stage : la totalité des arrhes sera conservé par Noirmoutier Kite.
 En cours de stage : aucun remboursement ne pourra être accordé par l'école dans le cas ou le stagiaire ne pourrait, pour des raisons médicales ou personnelles, suivre le stage dans son intégralité. **De la part de l'école :** Remboursement des arrhes

Inscription :

Merci de vous pré-inscrire par tel ou courriel. Votre pré-inscription par téléphone ou courriel est valable 8 jours
 L'inscription n'est validé qu'a réception du présent bulletin de réservation et du chèque d'arrhes de 35 euros
 Une confirmation de stage vous sera adressée dans les 3 jours suivant la réception de votre bulletin de réservation par courriel.

Conditions météorologiques :

La navigation surveillé nécessite des conditions de vent établies entre 4 et 7 beauforts. En cas de météo défavorable et d'annulation du cours, de la pat de l'école, le stagiaire est remboursé du ou des journées non effectués.

Toute journée entamé depuis plus de 2 heures sera considérée comme effectuée, quelle que soit l'évolution des conditions météorologiques.

A.....
 Le.....
Signature «lu et Approuvé »

Merci de renvoyer ce bulletin de réservation accompagné d'un chèque d'arrhes de 40 € (basse saison) ou 50 € (haute saison) à l'ordre de **Noirmoutier Kite** à : **Noirmoutier Kite – 1 allée du Moulin de la Hache - 85 230 St Gervais**

Le règlement de la licence a lieu le premier jour du stage par chèque.

Le règlement de la navigation surveillée a lieu le premier du stage en espèce, par chèque (à l'ordre de Noirmoutier Kite), chèques vacances ou coupons sports ANCV.



Pour le bon déroulement du stage :

→ merci de nous rappeler le soir précédent le premier jour de stage entre 19h30 et 20h00 au **06 61 80 56 85**.

Nous vous indiquerons l'heure et le lieu du rendez-vous en fonction des prévisions météorologiques et des marées.

→ le premier jour du stage, merci de vous munir du solde du règlement du stage, du formulaire de licence pré-rempli, d'un chèque de 25 € à l'ordre de la FFVL et d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du kitesurf.

→ n'oubliez pas la serviette, la bouteille d'eau, les barres énergétiques et éventuellement les lunettes de soleil (avec cordon de fixation).



Merci de conserver ce mémo

Noirmoutier Kite – 1 allée du Moulin de la Hache
85 230 St Gervais

Le règlement de la licence a lieu le premier jour du stage par chèque.

Le règlement de la navigation surveillée a lieu le premier jour du stage en espèce, par chèque (à l'ordre de Noirmoutier Kite), chèques vacances ou coupons sports ANCV.